

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

À une séance ordinaire tenue le 7 avril 2025, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal Benoit Côté, 94, rue Principale, étaient présents:

Siège #1 - Daniel Laflamme  
Siège #2 - Jean-Pierre Lamontagne  
Siège #3 - Jason Bergeron  
Siège #4 - Prescylla Bégin  
Siège #6 - Alexandre D'Amour

Était/étaient absents à cette séance :

Siège #5 - Denis Desaulniers

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jonathan Moreau. Le greffier-trésorier adjoint agit à titre de secrétaire d'assemblée et atteste que 5 personnes sont présentes dans la salle.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**19748-04-2025 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - PRÉLIMINAIRES
  - 3.1 - Inscription des droits de parole du public
  - 3.2 - Exercice des droits de parole du public
  - 3.3 - Faits saillants et résumé de la correspondance
  - 3.4 - Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
- 4 - SERVICE D'URBANISME
  - 4.1 - PIIA Patrimoine - 59, rue Principale
  - 4.2 - Demande d'autorisation à la CPTAQ - Exploitation d'une sablière
- 5 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
  - 5.1 - Inscription à la Classique des étoiles FRIMAS 2025 de la Fondation Philippe Boucher
  - 5.2 - Autorisation de circuler sur la voie publique dans le cadre d'une course à vélo
  - 5.3 - Demande d'aide financière bonifiée au Conseil du patrimoine religieux du Québec
- 6 - SERVICE DES INCENDIES
- 7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 - Demande pour une étude de circulation au ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 7.2 - Nomination au poste régulier de journalier au Service des travaux publics
- 8 - SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE
  - 8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1016-2025 décrétant un emprunt de 11 478 000 \$ ayant pour but de financer les travaux de transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et Maison de la culture
  - 8.2 - PAVL 2021-2024 - Reddition de comptes 2024
  - 8.3 - Résolution de concordance relative à un emprunt par billet municipal de 40 958 \$ qui doit être réalisé le 14 avril 2025
- 9 - ADMINISTRATION
  - 9.1 - Adoption du règlement 1009-2025 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière sur une section de la Branche no 4 de la Rivière Bourret
  - 9.2 - Adoption du règlement 1011-2025 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
  - 9.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1012-2025 modifiant le règlement no 997-2024 concernant l'imposition des taxes, des compensations et des diverses tarifications pour l'exercice financier de 2025
  - 9.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1014-2025 décrétant les heures d'ouverture du circuit de motocross MX St-Apo pour la saison 2025
  - 9.5 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1015-2025
  - 9.6 - Gestion des ressources humaines - Ententes particulières
  - 9.7 - Contribution financière pour la Soirée des bénévoles - Prix Linda Fortin
  - 9.8 - Achat de billet pour la Soirée Reconnaissance des Chevaliers de Colomb
  - 9.9 - Modification aux signataires du contrat de services du bureau mandataire de la SAAQ
  - 9.10 - Adoption de l'organigramme de l'administration municipale 2025
- 10 - AGENDA POLITIQUE
- 11 - VARIA
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE
- 14 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

### **3 - PRÉLIMINAIRES**

- 3.1 - Inscription des droits de parole du public**
- 3.2 - Exercice des droits de parole du public**
- 3.3 - Faits saillants et résumé de la correspondance**
- 3.4 - Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la liste des comptes compressibles et incompressibles du mois précédent, au montant de 1 005 239,35 \$ incluant les salaires, soit adoptée telle que présentée et répartie comme suit :

Salaires : 135 401,36 \$

Comptes à payer : 756 100,21 \$

Comptes déjà payés (incompressibles) : 113 737,78 \$

Adopté à l'unanimité.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Le greffier-trésorier adjoint, certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-avant ont été autorisées.

*Alex Brouillard*  
Greffier-trésorier adjoint

#### **4 - SERVICE D'URBANISME**

**19749-04-2025**

##### **4.1 - PIIA Patrimoine - 59, rue Principale**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2025-076 pour la propriété située au 59, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande est pour refaire la toiture du bâtiment principal en bardeaux d'asphalte;

ATTENDU QUE la toiture est actuellement en bardeaux d'asphalte;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la demande de permis numéro 2025-076 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

**19750-04-2025**

##### **4.2 - Demande d'autorisation à la CPTAQ - Exploitation d'une sablière**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 3 383 023, du cadastre du Québec, situé sur rang Saint-Lazare;

ATTENDU QUE l'exploitation de cette sablière d'une superficie approximative de .88 hectare nécessite l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur le lot 3 383 034 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0.02 hectare;

ATTENDU QUE les lots faisant l'objet de la demande se situent dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'exploitation d'une sablière est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007, mais ces espaces ne sont pas disponibles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

#### **5 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**19751-04-2025 5.1 - Inscription à la Classique des étoiles FRIMAS 2025 de la Fondation Philippe Boucher**

ATTENDU QUE la Classique des Étoiles Frimas, aux profits de la Fondation Philippe Boucher, se tiendra le samedi 7 juin 2025;

ATTENDU QUE ce tournoi est une activité-bénéfice dont les profits sont remis à la Fondation Philippe Boucher qui vient en aide aux enfants malades, handicapés et défavorisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer à cette activité pour un coût total de 1 060 \$ afin de soutenir généreusement ces enfants de notre milieu.

Adopté à l'unanimité.

**19752-04-2025 5.2 - Autorisation de circuler sur la voie publique dans le cadre d'une course à vélo**

ATTENDU QUE depuis quelques années, des courses de vélo partant d'Issoudun et faisant une boucle à Saint-Apollinaire sont organisées;

ATTENDU QUE ces événements sont organisés par un regroupement externe et que la Fédération québécoise des sports cyclistes sanctionne les épreuves;

ATTENDU QUE pour l'année 2025, ce sont les 21 mai, 11 juin, 9 juillet et 30 juillet qu'auront lieu les courses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la tenue de ces épreuves de courses de vélo aux dates visées et sur le parcours précisé, empruntant des voies publiques municipales.

Adopté à l'unanimité.

**19753-04-2025 5.3 - Demande d'aide financière bonifiée au Conseil du patrimoine religieux du Québec**

ATTENDU QUE la Fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière a informé la Municipalité de son incapacité à demeurer propriétaire de l'église de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté de travailler à élaborer un projet qui permettrait de donner une deuxième vie à ce bâtiment patrimonial, situé au cœur du village;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a appuyé, par résolution, la création d'un pôle culturel régional dans l'église de Saint-Apollinaire, lors du conseil des maires du 12 avril 2023;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté une résolution lors du conseil des maires du 12 avril 2023, afin d'octroyer à la Municipalité de Saint-Apollinaire une subvention de 500 000 \$, via le Fonds régions et ruralité, volet 1, pour la création du pôle culturel régional;

ATTENDU QU'une somme maximale de 500 000 \$ provenant du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 sera également investie dans le projet de transformation de L'Église de Saint-Apollinaire, laquelle programmation fut approuvée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 12 mars 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement engagée dans une démarche active afin d'obtenir de nouvelles sources de financement pour diminuer l'endettement municipal au moment du financement;

ATTENDU QUE le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) a confirmé une aide financière de 3 460 000 \$ provenant du volet 2 du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, conformément à une lettre du ministre de la Culture et des Communications reçue le 15 septembre 2023;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière précédemment nommé couvre 50 % du coût des dépenses admissibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire transmette au CPRQ une demande d'aide financière bonifiée dans le cadre du projet « Transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et maison de la culture »;

QUE la Municipalité envisage d'autres sources de financement telles qu'un règlement d'emprunt, financement populaire et autres subventions applicables au projet;

QUE le maire, M. Jonathan Moreau, soit autorisé à signer cette demande d'aide pour et au nom de la Municipalité et à représenter la Municipalité au sujet de ce projet et de la demande d'aide auprès du CPRQ.

Adopté à l'unanimité.

## **6 - SERVICE DES INCENDIES**

## **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**19754-04-2025**

### **7.1 - Demande pour une étude de circulation au ministère des Transports et de la Mobilité durable**

ATTENDU QUE Saint-Apollinaire se place au premier rang des municipalités québécoises d'au moins 5 000 habitants pour sa croissance démographique importante entre 2016 et 2021;

ATTENDU QU'une telle augmentation de population engendre des enjeux de circulation et de sécurité routière sur le territoire;

ATTENDU QUE l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit que la population totale atteindra 14 629 habitants d'ici 2041;

ATTENDU QUE les aménagements de la sortie 291 de l'autoroute 20 et de l'intersection de la route 273 et de la rue Laurier doivent faire l'objet d'une analyse par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

ATTENDU QUE des automobilistes se retrouvent régulièrement à devoir attendre sur l'accotement de l'autoroute 20 pour pouvoir transiger sur la route 273;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal demande au MTMD d'effectuer les analyses nécessaires de circulation pour prévoir des interventions sur les tronçons précédemment nommés afin d'en assurer leur fluidité, maintenant et dans l'avenir, en tenant compte des données de développement qui seront fournies par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**19755-04-2025**

### **7.2 - Nomination au poste régulier de journalier au Service des travaux publics**

ATTENDU QU'un poste régulier de journalier au Service des travaux publics a été créé, conformément aux orientations prises au moment de l'adoption du budget 2025;

ATTENDU QU'un appel de candidature interne a été réalisé entre le 10 et le 18 février 2025, conformément à la convention collective en vigueur;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées et que la candidature de M. Derik

Nadeau est celle qui correspondait aux critères recherchés par la Municipalité;

ATTENDU QUE M. Nadeau occupe également la fonction de pompier au Service de sécurité incendie, conformément à la résolution 18756-02-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylia Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE M. Dérik Nadeau soit et est nommé à titre de journalier régulier au Service des travaux publics;

QUE les conditions de travail soient celles prévues par la convention collective.

Adopté à l'unanimité.

## **8 - SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

**19756-04-2025**

### **8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1016-2025 décrétant un emprunt de 11 478 000 \$ ayant pour but de financer les travaux de transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et Maison de la culture**

Alexandre D'Amour, conseiller no 6, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le règlement portant le numéro 1016-2025 décrétant un emprunt de 11 478 000 \$ ayant pour but de financer les travaux de transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et Maison de la culture;

Dépose le projet de Règlement numéro 1016-2025 intitulé « *Règlement numéro 1016-2025 décrétant un emprunt de 11 478 000 \$ ayant pour but de financer les travaux de transformation de l'église de Saint-Apollinaire en bibliothèque et Maison de la culture* ».

**19757-04-2025**

### **8.2 - PAVL 2021-2024 - Reddition de comptes 2024**

ATTENDU QU'en vertu d'une entente intervenue entre la municipalité de Saint-Apollinaire et la ministre des Transports et de la Mobilité durable, cette dernière accorde à la Municipalité, pour 2024, une aide financière de 163 538 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2021-2024 (PAVL);

ATTENDU QUE cette aide financière est accordée dans le but d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et l'entretien préventif et palliatif du réseau local dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QU'en vertu de ce programme, les deux tiers de l'aide financière doivent être consacrée aux travaux d'entretien estivaux;

ATTENDU QUE pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024, la Municipalité a réalisé pour 319 372,54 \$ en entretien d'été palliatif et préventif sur les routes locales 1 et 2, couvrant la totalité de l'aide financière reçue et complémentaiement, pour 664 722,05 \$ de travaux hivernaux, incluant les taxes non remboursables;

ATTENDU QU'une reddition de comptes doit être réalisée au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire informe et procède à la reddition de comptes exigée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, relativement à l'utilisation des sommes reçues en vertu du PAVL 2021-2024 pour l'exercice de 2024 visant l'entretien du réseau local relevant de sa responsabilité.

Adopté à l'unanimité.

**19758-04-2025 8.3 - Résolution de concordance relative à un emprunt par billet municipal de 40 958 \$ qui doit être réalisé le 14 avril 2025**

ATTENDU QUE conformément au Règlement numéro 849-2018 pour lequel l'échéance est prévue le 15 décembre 2024, le conseil entend refinancer le solde, de gré à gré, avec la Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière et demande que l'émission soit effectuée au 14 avril 2025;

ATTENDU QUE le conseil souhaite emprunter par billet un montant total de 40 958 \$ auprès de la Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière;

Règlement	Montant
849-2018 <i>Pour le prolongement des services sur la rue Industrielle (Taxe de secteur)</i>	40 958 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 40 958 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 849-2018 soit réalisé au taux annuel maximal de 4,66 %;

QUE le billet soit émis et daté du 14 avril 2025;

QUE les intérêts sur le billet soient payables semi-annuellement les 14<sup>e</sup> jour des mois d'avril et octobre à compter du 14 octobre 2025;

QUE le billet, quant au capital, soit remboursé comme suit :

Date	Montant
2026-04-14	8 200 \$
2027-04-14	8 200 \$
2028-04-14	8 200 \$
2029-04-14	8 200 \$
2030-04-14	8 200 \$

QUE le billet soit signé par M. Jonathan Moreau, maire et Mme Stéphanie Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière (ou en son absence, M. Alex Brouillard, directeur des finances et greffier-trésorier adjoint);

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

**9 - ADMINISTRATION**

**19759-04-2025 9.1 - Adoption du règlement 1009-2025 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière sur une section de la Branche no 4 de la Rivière Bourret**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent en vertu la loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1.);

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a tenu une assemblée des intéressés le jeudi 21 mars 2024 relativement à des travaux d'entretien de la branche no 4;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 979 du code municipal du Québec, le conseil peut imposer une taxe spéciale pour le paiement de travaux municipaux de toute nature;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 mars 2025 par Jason Bergeron, conseiller no 3 et qu'une présentation du règlement a été faite à cette même séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QU'un règlement portant le no 1009-2025 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

**19760-04-2025 9.2 - Adoption du règlement 1011-2025 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques**

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité, plusieurs immeubles en milieu rural ont des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22);

ATTENDU QUE la Municipalité est en droit d'exiger de certains citoyens la mise aux normes de leur immeuble en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22), dont la responsabilité de l'application impose à la Municipalité;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une aide financière pour des travaux de mise aux normes, et ce, tel que stipulé à l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 10 mars 2025 par Jason Bergeron, conseiller no 3 et qu'une présentation du règlement a été faite à cette même séance ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QU'un règlement portant le no 1011-2025 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

**19761-04-2025 9.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1012-2025 modifiant le règlement no 997-2024 concernant l'imposition des taxes, des compensations et des diverses tarifications pour l'exercice financier de 2025**

Daniel Laflamme, conseiller no 1, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le règlement portant le numéro 1012-2025;

Dépose le projet de Règlement numéro 1012-2025 intitulé "Règlement modifiant le règlement no 997-2024 concernant l'imposition des taxes, des compensations et des diverses tarifications pour l'exercice financier de 2025".

**19762-04-2025 9.4 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1014-2025 décrétant les heures d'ouverture du circuit de motocross MX St-Apo pour la saison 2025**

Prescylla Bégin, conseillère no 4, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le règlement portant le numéro 1014-2025;

Dépose le projet de Règlement numéro 1014-2025 intitulé "Règlement décrétant les heures d'ouverture du circuit de motocross MX St-Apo pour la saison 2025".

**19763-04-2025 9.5 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1015-2025**

Jason Bergeron, conseiller no 3, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le règlement portant le numéro 1015-2025;

Dépose le projet de Règlement numéro 1015-2025 intitulé "Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière sur une section de la branche no 29 de la rivière des Moulanges".

**19764-04-2025 9.6 - Gestion des ressources humaines - Ententes particulières**

ATTENDU QUE les besoins organisationnels de l'employeur ainsi que l'état des finances municipales;

ATTENDU QUE les employés 61-6105 et 32-3209 ont des situations particulières nécessitant une entente entre la Municipalité et le Syndicat des salariés municipaux de - Chaudière-Appalaches (CSD);

ATTENDU QU'aux termes d'échanges entre les parties, la direction générale recommande au conseil municipal d'accepter les paramètres des ententes particulières négociées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte de convenir d'ententes particulières avec le Syndicat des salariés municipaux de Chaudière-Appalaches (CSD) concernant les employés no 61-6105 et 32-3209;

QUE la directrice générale, Mme Gaudreau, soit autorisée à signer lesdites ententes particulières pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

**19765-04-2025 9.7 - Contribution financière pour la Soirée des bénévoles - Prix Linda Fortin**

ATTENDU QUE la Municipalité tiendra, le 26 avril prochain, la soirée annuelle des bénévoles de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le bénévolat constitue un puissant moteur de création de richesses dans la communauté de Saint-Apollinaire et que le conseil municipal reconnaît le travail remarquable de ces nombreux bénévoles;

ATTENDU QUE le prix Linda Fortin fût créé en 2017 pour honorer la mémoire de Madame Linda Fortin, employée municipale au services des loisirs et de la culture de 1998 à 2012;

ATTENDU QUE le prix Linda Fortin est remis annuellement lors de la soirée des bénévoles, à un organisme bénévole de la communauté de Saint-Apollinaire en témoignage de reconnaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De verser un montant de 250 \$ à titre de reconnaissance pour le gagnant du prix Linda Fortin.

Adopté à l'unanimité.

**19766-04-2025 9.8 - Achat de billet pour la Soirée Reconnaissance des Chevaliers de Colomb**

ATTENDU QUE la Soirée Reconnaissance organisée par le Conseil 9882 des Chevaliers de Colomb s'est tenue le 22 février dernier;

ATTENDU QUE cette soirée était organisée dans le but de célébrer les 20, 25 et 50 années de vie colombienne de certains frères;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer à cette activité par l'achat d'un (1) billet, au coût de 35 \$.

Adopté à l'unanimité.

**19767-04-2025 9.9 - Modification aux signataires du contrat de services du bureau mandataire de la SAAQ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est liée à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) par un contrat de service concernant les opérations relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation pour le point de service 03-320;

ATTENDU QUE les parties conviennent que le contrat de service doit faire l'objet d'une mise à jour concernant les signataires dudit contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE madame Stéphanie Gaudreau, directrice générale, et M. Jonathan Moreau, maire de Saint-Apollinaire, puissent signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, tous les documents, tels que le Contrat de service - Permis et immatriculation et ses avenants, pour permettre le renouvellement, la prolongation ou la modification du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation, reliés au contrat confié par la SAAQ.

Adopté à l'unanimité.

**19768-04-2025 9.10 - Adoption de l'organigramme de l'administration municipale 2025**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire connaît une croissance démographique soutenue depuis les dernières années, entraînant une augmentation significative des besoins en services municipaux et en ressources humaines;

ATTENDU QUE cette croissance impose une révision de la structure administrative afin de mieux répondre aux attentes des citoyennes et citoyens et d'assurer une gestion efficiente des ressources municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'embauche d'une nouvelle direction générale en septembre 2023, laquelle a amorcé un processus de révision organisationnelle visant à adapter la structure administrative à la réalité actuelle et aux objectifs futurs de la Municipalité;

ATTENDU QUE le nouvel organigramme proposé permet une meilleure répartition des responsabilités, une clarification des rôles ainsi qu'un renforcement des capacités opérationnelles de l'administration municipale;

ATTENDU QUE ce nouvel organigramme a été présenté au conseil municipal et recommandé pour adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Apollinaire adopte officiellement le nouvel organigramme de l'administration municipale, tel que présenté, et qu'il entre en vigueur immédiatement.

Adopté à l'unanimité.

**10 - AGENDA POLITIQUE**

**11 - VARIA**

**12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19769-04-2025 13 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 7 avril 2025 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

**19770-04-2025 14 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 avril 2025 à 20 h 19.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Moreau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Alex Brouillard  
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint

Je, Jonathan Moreau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 5 MAI 2025